

Compte rendu Commission Restaurant CSE Restaurant GARRETT - CALCUL ADMISSION

Présent :

Catherine Laurent, Stéphane Serrier, Michael Brûlé, MF Etienne Duren, Bruno Daviller

Absent non excusé :

Patrice Besson

Suite à discussion de ce matin

Admission jusqu'à ce jour :

0,29 € PDJ Salarié

0,51 € PDJ Extérieurs

2,08 € Déjeuner Salarié/Stagiaires

3,19 € Déjeuner Extérieurs/Prestataires

Admission à partir du 2 Novembre 2022 :

0,29 € PDJ "GARRETT" (1)

5,05 € PDJ "EXTERIEURS" (2)

2,08 € Déjeuner "GARRETT" (1)

5,05 € Déjeuner "EXTERIEURS" (2)

Coût de l'admission aujourd'hui avec Restaurabelle sans participation CSE = 5,05 €

Règle URSAFF – Pas de participation CSE sur l'admission pour les extérieurs.

(1) Seront désormais considérés comme « GARRETT » (ceci inclus les personnes qui travaillent à l'année sur le site) **donc 2,08€**

Les consultants GARRETT

Les stagiaires GARRETT

CCNS (service informatique)

MACE (service technique)

SAMSIC (Poste de Garde)

GSF (société de nettoyage)

TRIGO (société de retouche)

(2) Entreprises Extérieures : **donc 5,05€**

- IUMM (CFAI)

- LOCAMOD

- APAVE

- + toute entreprise à venir

Stéphane SERRIER